

codex alimentarius commission



FOOD AND AGRICULTURE
ORGANIZATION
OF THE UNITED NATIONS

WORLD
HEALTH
ORGANIZATION



F

JOINT OFFICE: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tel: 39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 6 de l'ordre du jour

CX/FH 08/40/6 – Add.1
Novembre 2008

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITE DU CODEX SUR L'HYGIENE ALIMENTAIRE

Quarantième session
Guatemala, Guatemala
1-5 décembre 2008

AVANT-PROJET DE DIRECTIVES POUR LA MAÎTRISE DE *CAMPYLOBACTER* ET DE *SALMONELLA* SPP. DANS LA CHAIR DE POULET

Observations présentées par :
L'Australie, le Kenya, les Philippines, les États-Unis¹

COMMENTAIRES GENERAUX

AUSTRALIE

L'Australie reconnaît la masse de travail accomplie par la Nouvelle-Zélande et la Suède pour faire avancer le projet de directives sur la maîtrise de *Campylobacter* et de *Salmonella* spp. dans la chair de poulet. Certes, le manque de données a fait que très peu de mesures de maîtrise des dangers ou des risques ont été cernés, mais de nombreuses directives sont fournies au sujet des mesures de maîtrise basées sur les BPH.

L'Australie est d'accord avec la recommandation voulant que le document soit renvoyé à l'étape 2 pour que le groupe de travail et les pays membres puissent contribuer davantage à son élaboration. Nous appuyons la poursuite de l'élaboration des mesures de maîtrise basées sur le danger et sur les risques et nous encourageons les pays membres à envoyer leurs données pertinentes.

Comme il est mentionné dans l'ordre du jour, plusieurs éléments du projet de directives sont incomplets, et nous avons besoin d'autres renseignements du groupe de travail et des pays membres. Nous avons à offrir les observations suivantes au sujet de certains points cernés dans le projet de directives. D'autres commentaires détaillés seront fournis avant la tenue de la prochaine réunion du groupe de travail.

PHILIPPINES

Les Philippines réitèrent leur appui en faveur de l'avancement de l'« Avant-projet de directives pour la maîtrise de *campylobacter* et de *salmonella* spp. dans la chair de poulet ».

ÉTATS-UNIS

Les É.-U. sont satisfaits des progrès réalisés à ce jour et appuient la poursuite de l'élaboration de ces directives. Les É.-U. reconnaissent que si le groupe de travail doit atteindre l'objectif général consistant à rédiger des directives basées sur des données scientifiques solidement fondées, il pourrait s'avérer nécessaire de retourner l'avant-projet à l'étape 2 afin que le groupe de travail puisse l'étayer davantage en fonction des commentaires additionnels qu'il rassemblera ou que les pays membres lui fourniront. En particulier, les É.-U. appuient la proposition visant à renvoyer l'avant-projet de directives à l'étape 2 afin que le groupe de travail

¹ Les observations soumises en espagnol sont en cours de traduction et seront distribuées plus tard.

puisse rassembler davantage d'informations quantitatives sur les interventions cernées depuis la production jusqu'à la consommation et pour accorder suffisamment de temps pour l'élaboration d'un outil décisionnel de gestion des risques utilisable sur le Web.

Les É.-U. appuient la recommandation visant le lancement d'autres appels de données sur les mesures basées sur la maîtrise des dangers, la sélection et la validation des PCC, les mesures basées sur l'évaluation des risques, les systèmes de contrôle et d'examen de la recommandation 4. Toutefois, les membres devraient évaluer avec soin le bien-fondé de rassembler de l'information supplémentaire et d'élargir le champ d'application de manière à inclure l'élaboration d'annexes au sujet des autres méthodes de production. Les É.-U. estiment qu'il manque d'information au sujet des systèmes d'élevage en plein air, de la production primaire biologique et de l'abattage hallal et que cela retarderait inutilement l'élaboration des directives.

1. Introduction

AUSTRALIE

Nous suggérons d'allonger l'introduction afin de donner de l'information sur les critères admissibles utilisés pour cerner les mesures de maîtrise proposées. Nous pensons que cela aiderait à justifier l'inclusion de certaines mesures de maîtrise.

3.1. Champ d'application

Deuxième paragraphe

AUSTRALIE

Dernière phrase : Cela pourrait limiter considérablement l'applicabilité des mesures de maîtrise à la ferme en Australie, car on estime que seulement 5 % des excréments des volailles surviennent dans des environnements contrôlés. En Australie, les volailles sont généralement logées dans des poulaillers ouverts sur un côté ou dans de grands tunnels ventilés.

Nous suggérons que les mesures de maîtrise adaptées spécifiquement aux logements à environnement contrôlé soient clairement identifiées dans les sections pertinentes du projet de directives.

3.2. Utilisation

Deuxième paragraphe

AUSTRALIE

Nous suggérons d'énumérer les directives pertinentes de l'OIE.

4. Définitions

Élevage

KENYA

Supprimer les crochets

8.1.1 Mesures basées sur les BPH

Premier paragraphe

AUSTRALIE

Pour la *Salmonella*

Première phrase : Supprimer la phrase et remplacer par le texte suivant : « L'élevage de reproduction doit être exempt de *Salmonella* pour minimiser le risque de propagation des agents infectieux aux étapes ultérieures de la chaîne de production. »

Fondement : On ne sait pas très bien si cela vise à empêcher la transmission véritablement verticale (trans-ovarienne) ou la propagation de *Salmonella* spp. des élevages de reproduction aux oeufs/ couvoirs/poussins par d'autres voies comme la contamination fécale, etc.

8.3.1 Mesures basées sur les BPH

Pour la *Salmonella*

AUSTRALIE

Première phrase : L'Australie suggère de supprimer la phrase.

Fondement : Cela semble être incompatible avec le premier paragraphe (« *Lorsqu'il n'y a pas d'autre solution que d'utiliser des oeufs...* »). D'autres méthodes peuvent être utilisées pour minimiser le risque de transmission de *Salmonella* des élevages positifs, p. ex., litière et traitement des cages suivantes, granules dans les nids, fumigation des oeufs, augmentation de la fréquence de ramassage des oeufs (voir les Procédures d'hygiène et de sécurité biologique dans les élevages de volailles de l'OIE).

8.9.1 Mesures basées sur les BPH

Premier paragraphe

AUSTRALIE

Les élevages reproducteurs doivent appliquer des mesures de biosécurité rigoureuses, de sorte que toutes les mesures ne s'appliquent pas à la régie des poulets de chair. Pour lever les doutes, nous suggérons de réitérer les mesures de maîtrise applicables dans cette section.

8.11.1 Mesures basées sur les BPH

Premier paragraphe et deux premiers alinéas :

KENYA

Le Kenya estime qu'une autorité compétente doit valider cette mesure en fonction de la situation du pays avant de la préconiser.

Pour la *Salmonella*

Première phrase

AUSTRALIE

En raison de la rareté des données de laboratoire / du secteur privé, l'Australie suggère de déplacer ce texte dans l'annexe.

KENYA

Le Kenya estime que les autorités compétentes doivent valider cette mesure en fonction de la situation du pays avant de la préconiser.

9.7.1.2 Refroidissement par immersion

Pour la *Salmonella*

AUSTRALIE

Les résultats des études sur la réduction de la prévalence de *Salmonella* après le refroidissement par immersion dans une solution contenant des agents antimicrobiens ou désinfectants sont extrêmement variables. Ces résultats dépendent de facteurs comme le type et la concentration de l'agent chimique, la durée de contact, le pH, la charge biologique / turbidité, la fréquence de remplacement de l'eau, le degré initial de contamination des carcasses, etc.

Nous suggérons d'ajouter de l'information au sujet de cette mesure (si faire se peut) et de déplacer le texte dans la partie « mesures basées sur le contrôle du danger ».